



NOTE METHODOLOGIQUE ¹

L'indice « matières premières pour l'alimentation des poulets de chair en filière biologique » permet de suivre l'évolution des coûts de formulation des aliments bio pour poulets de chair. Ces coûts sont relevés mensuellement auprès d'un panel représentatif de fabricants d'aliments pour poulets de chair en filière biologique.

La valeur de référence de l'indice, commune aux répondants du panel, est fixée au 1^{er} trimestre 2020 (moyenne janvier-février-mars). À l'issue de chaque mois, les répondants transmettent à leur syndicat respectif (La Coopération Agricole Nutrition Animale et le Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale) un indice d'évolution de leurs coûts matières premières du précédent mois écoulé par rapport à cette base. Ces données individuelles anonymisées sont transmises à l'Itavi qui en produit **un indice moyen sur trois mois glissants**. Le panel de fabricants d'aliments bio pour poulets de chair est constitué de 11 sites de fabrication soit 80% du tonnage national.

Publication

Cet indice de coût des matières premières pour l'alimentation des poulets de chair biologiques est mis en ligne la dernière semaine du mois suivant la publication du dernier indice mensuel (ex. au plus tard la dernière semaine d'avril pour l'indice « mars ») sur le site internet de l'ITAVI : <https://www.itavi.asso.fr/publications/indice-mensuel-matieres-premieres-pour-l-alimentation-des-poulets-de-chair-biologiques>

Formulation

L'indice « matières premières pour l'alimentation des poulets de chair biologiques » s'appuie sur la formulation d'un aliment bio pour poulets de chair respectant des objectifs nutritionnels définis. Ces objectifs peuvent être amenés à évoluer dans le temps, au regard des progrès zootechniques réalisés ou des changements inhérents à la réglementation en filière biologique. Les fabricants d'aliments peuvent proposer à cet égard des évolutions relatives aux objectifs nutritionnels à atteindre.

Composition du panier de matières premières

L'origine (France, UE ou pays tiers), la nature (AB ou C2) et l'utilisation (disponibilité, intérêt technico-économique, prix de revient) des matières premières dans la fabrication des aliments bio pour poulets de chair sont extrêmement variées et dépendent de plusieurs paramètres impossibles à anticiper.

- L'indice doit être renseigné pour un panier de matières premières permettant de répondre aux objectifs nutritionnels au meilleur coût, avec les matières premières disponibles sur le mois concerné.
- L'indice reflète a posteriori la diversité et la variabilité des situations (par exemple, l'accès (implantation géographique vis-à-vis des bassins de production) et/ou la disponibilité de ces matières premières (effet campagne...))
- L'indice publié mensuellement par l'ITAVI est constitué de la moyenne glissante des indices mensuels des trois derniers mois écoulés. (Exemple : pour le mois de septembre 2023, cela correspond à la moyenne des mois de juillet, août et septembre 2023).

La proportion de matières premières issues de l'Agriculture Biologique ou de surfaces en conversion n'est pas soumise à contrainte dans le cadre du calcul de l'indice, en dehors des seuils fixés par le règlement (UE) 2018/848.

¹ Les évolutions méthodologiques par rapport à l'indice trimestriel sont indiquées en bleu

Des critères complémentaires (approvisionnements locaux, absence d'une matière première...), demandés par certains cahiers des charges, ne doivent pas être pris en compte dans le calcul de l'indice « matières premières pour l'alimentation des poulets de chair biologiques », mais sont à réserver pour les négociations commerciales individuelles entre les opérateurs, puisqu'ils peuvent justifier une évolution du prix de l'aliment différente de l'évolution constatée via l'indice générique.

Lecture des indices/ équivalence avec les trimestres

Trimestre	Indice publié mensuellement correspondant
T1	Mars
T2	Juin
T3	Septembre
T4	Décembre